

## Compensation financière aux jeunes sportifs résidents de la municipalité

Âge admissible : 0 à 17 ans (l'enfant âgé de 17 ans doit être inscrit au secondaire).

Les réclamations seront pour la période du 1er août 2024 jusqu'au 31 juillet 2025.

Montant maximum de 200\$ par enfant par année.

### Exigences requises:

- QUE pour avoir droit à la compensation financière, il doit être établi que l'enfant demeure de façon permanente chez sa mère ou son père et que la résidence principale du parent est dans la municipalité de Saint-Léon-le-Grand ;
- QUE le paiement soit émis suite à la présentation des pièces justificatives officielles provenant d'un organisme reconnu (inscriptions des enfants) et ce une fois par année;
- QUE la municipalité accepte le cumulatif de plusieurs factures par enfant pour la période de remboursement soit du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2025;
- QUE le remboursement soit fait une fois par année au mois d'octobre;
- QUE chaque enfant aura droit à un remboursement jusqu'à concurrence de 200 \$ par année de réclamation;
- QUE le chèque soit émis au nom du parent demeurant à St-Léon-Le-Grand qui fera la demande de compensation financière;
- QUE la municipalité se donne le droit de modifier en tout temps le budget, le % de remboursement et le maximum attribué;
- QUE la municipalité de Saint-Léon-le-Grand pourra mettre fin à cette aide, si elle le juge nécessaire, et ce à n'importe quel moment.

Le formulaire de réclamation est disponible au bureau municipal ou peut être demandé par courriel à [hoteldeville@st-leon.com](mailto:hoteldeville@st-leon.com).

## **1er versement des taxes**

Nous vous rappelons que la première date d'échéance pour le paiement des taxes municipales est le 28 février 2025.

Paiements acceptés : chèque, argent ou institution financière.

## *Votre municipalité en bref*

*Saint-Léon-le-Grand*

*Février 2025*



### **Bureau municipal**

*Téléphone* : 819-228-3236 #1

*Télécopieur* : 819-228-8088

*Courriel* : [hoteldeville@st-leon.com](mailto:hoteldeville@st-leon.com)

*Horaires* : Lundi au jeudi

9h à 12h et 13h à 16h30

### **Prochaine séance du conseil**

*Date* : Mardi 4 mars 2025

*Heure* : 19h00

*Endroit* : Porte côté latérale gauche  
du bureau municipal

Bonjour à tous,

Nous avons enfin reçu notre cabanon qui vous permettra d'avoir accès à du matériel sportif et de plein air gratuitement. Surveillez notre page Facebook pour l'annonce officielle de la mise en service et le fonctionnement pour y avoir accès.

Nous avons procédé à l'embauche de notre coordonnatrice et nos animatrices pour le camp de jour 2025! Nous sommes très heureux d'avoir encore la même équipe cette année.

La compensation financière aux jeunes sportifs est en vigueur pour 2025 également. Nous sommes fiers de pouvoir aider les jeunes à pratiquer des activités sportives et d'aider les familles de notre municipalité.

Nous avons également fait la nomination des membres du comité de vitalisation, j'aimerais grandement remercier les gens impliqués soit : Mme Odette Jutras Lemieux, Mme Sabrina Coutu, M. Sylvain Coutu, M. Mitchyll Raymond, M. Alexandre Gendron, Mme Louise Ferron, Mme Carine Dubé. Le comité est très dynamique et souhaite prendre action pour vitaliser notre milieu de vie.

*Marilyne Gélinas*

## Résumé des procès-verbaux

- Avis de motion, présentation et dépôt—Projet de règlement no.278-2025 sur la délégation de pouvoir
- Demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie—Camp de jour 2025
- MRC de Maskinongé—Versement de la quote-part 2025
- Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
- Autorisation d'encherir—Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
- Location de la terre (terrain en arrière du Centre des loisirs)
- Office municipal d'Habitation OMH St-Léon—Approbation du budget 2025
- Camp de jour 2025—Embauche d'une coordonnatrice responsable du camp de jour et de quatre animatrices
- Fauchage des levées de chemin—Demande de prix
- Camp de jour 2025—Autorisation des modalités, dépenses et spécifications
- Bilan—Comité des loisirs 2024
- Compensation financière aux jeunes sportifs résidents de la municipalité
- Demande de subvention au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour le camp de jour et de la fête de la famille 2025
- Politique famille-aînés—Nomination d'une représentante
- Création du comité de vitalisation
- Mandat-Gestion documentaire
- Mandat pour la formation en compagnonnage du personnel affecté au réseau d'aqueduc de la municipalité
- Clinique de stérilisation mobile



## Camp de jour - Été 2025



Le camp de jour de Saint-Léon-le-Grand est de retour pour une 19e année, le temps des inscriptions débute!

### Coûts du camp de jour par enfant (4 ans et +):

	Résidents	Non-Résidents
1 <sup>er</sup> enfant pour 7 semaines :	230 \$	275 \$
2 <sup>e</sup> enfant et plus pour 7 semaines :	175 \$	210 \$
4 semaines de camp (par enfant) :	160 \$	195 \$

Pour une durée de 4 semaines, les dates devront être fixées à l'avance.

### Coûts pour le service de garde par enfant :

	Résidents	Non-Résidents
Enfant pour 7 semaines :	155 \$	190 \$
4 semaines de camp (par enfant) :	105 \$	130 \$

Un service de garde est mis en place pour la durée du camp de jour, mais le nombre d'enfants inscrits pourrait être limité.

### Heures d'ouverture

Camp de jour :	de 9h00 à 16h00
Service de garde :	de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30

### Durée du camp de jour

Du 25 juin au 08 août 2025 pour une période de 7 semaines

Les coûts seront payables en deux versements soit les 20 mai et 20 juin 2025.

Nous demandons aux parents d'inscrire leurs enfants avant le 11 avril 2025, à défaut de quoi un montant de 20 \$ par enfant sera ajouté au total de la facture.

\*\*\* Les places étant limitées, seulement s'il est nécessaire, les enfants de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand et Saint-Sévère seront privilégiés\*\*

Advenant un faible taux de participation au camp de jour, les responsables de son organisation pourront décider d'annuler le camp de jour pour cette année.